



Journée internationale des personnes en situation de handicap : L'Ordre des médecins s'engage pour un système de santé plus inclusif

Paris, 3 décembre 2024

À l'occasion de la Journée internationale des personnes en situation de handicap, le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) réaffirme son engagement pour une plus grande accessibilité et inclusion dans le domaine de la santé.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins, qui accompagne les médecins dans l'intérêt des patients, souhaite rappeler l'un des principes fondamentaux de l'exercice médical : le médecin a l'obligation de prendre en charge toute personne sans discrimination.

La commission handicap de l'Ordre : cellule de réflexion et accélérateur d'inclusion

Au sein de l'Ordre, une commission handicap travaille afin d'appréhender ces questions, et de réfléchir à une prise en charge la plus inclusive possible. Pour cela, elle a établi un questionnaire* afin de mesurer et d'évaluer la connaissance des médecins, les pratiques et les besoins dans ce domaine, tout en intégrant la perspective des professionnels qui se trouvent eux-mêmes en situation de handicap.

84 % des médecins affirment avoir adapté leurs locaux pour les rendre accessibles, mais ces efforts se concentrent essentiellement sur les besoins liés au handicap moteur.

Par ailleurs, la **présence des aidants lors des consultations semble être largement acceptée** : en effet, **97 % des médecins répondants** affirment qu'ils permettent et encouragent cette présence, reconnue comme essentielle pour répondre aux besoins spécifiques de nombreux patients en situation de handicap.

En ce qui concerne la prise en charge des patients en situation de handicap, **96% des médecins répondants disent les accueillir** mais soulignent le **manque de temps, de moyens et de formation adaptée** comme des obstacles majeurs à une bonne prise en charge.

Un travail de concert avec d'autres acteurs la santé

Fort de ces données, le CNOM a développé des partenariats avec des associations de patients. L'échange avec ces associations est essentiel pour adapter les parcours de soins aux spécificités de chaque handicap, mieux les comprendre et les accompagner efficacement.

L'Ordre travaille également à l'élaboration d'un document type, rempli et apporté par le patient, qui résumerait son handicap, ses spécificités de prise en charge et toute information qu'il juge utile pour le médecin. Cela permettrait un gain de temps, une amélioration de la prise en charge et une meilleure communication, en incluant davantage le patient dans son parcours de soins.

* Enquête "Prise en charge des patients en situation de handicap", réalisée en ligne par le CNOM de mai à août 2024 auprès des médecins actifs depuis plus de 5 ans soit 157 197 médecins. 7722 répondants.

De plus, les médecins répondants réclament une formation initiale et continue plus poussée sur ces questions, qu'ils jugent pour l'heure insuffisante. Conscient de ce besoin, le CNOM travaille, de concert avec les universités, à renforcer la sensibilisation et la formation des médecins.

Enfin, le CNOM s'engage également à améliorer l'inclusion des étudiants et des médecins en situation de handicap, grâce à des adaptations de leur formation théorique et clinique ainsi que de leurs exercices, qui se traduit par une sensibilisation des acteurs en charge de chaque parcours professionnel.

L'Ordre appelle ainsi les acteurs de la santé et les pouvoirs publics à œuvrer ensemble pour garantir un système de santé plus inclusif, tant pour les patients que pour les médecins.

Contacts presse

Marie Spitéri - 06 79 46 15 43
marie.spiteri@gantzeragency.com

Jade Tourron - 07 88 64 52 29
jade.tourron@gantzeragency.com